



ARTS V/SUELS VAUD

Procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 12 juin 2019 à 17h30

Musée historique Lausanne

Présent-e-s: Béatrice Aubert, Eliane Aubert, Françoise Badoux, Cécile Blanvillain, Monique Bogoyavlensky, Nicole Boschung, Anne-Marie Cambrosio, Edith Carey, Marie-Claude Chapuis, Marion Dauge, Anne-Claire Dhaud Emery, Micheline Favre, Sandrine Fontaine, Colette Gardaz, Laurent Golay, Olivier Grandjean, Paula Halter, Andrée-Gladys Henry, Françoise Jaunin, Michel Jaunin, Ruth Magnenat, Gérard Michaud, Anne Murray-Robertson, Michael Murray-Robertson, Nicolas Pahlisch, Sabine Panchaud, Gertrud Pfeuti, Jean-Jacques Pfeuti, Michèle de Preux, Fernando Riba, Marie-Madeleine Romang, Manon Saudan, Gisela Schekter, Françoise Schnorf, Yvan Schwab, Catherine Streiff Michaud, Madeleine Vandermeir

Excusé-e-s: Paulette Baenziger, Anne Baudraz, Philippe Biéler, Danielle Borkowsky, Monique Chambettaz, Olivier Cruchet, Bernard Decrauzat, Marie Decrauzat, Katharina Dellwo Bauer, France Dubois, Annie Gachet Grobéty, Simone Mayor, Graziella Neuenschwander, Madeleine Périard, Albert-Adrien Ramelet, Sabine Rouvé, Catherine Seylaz, Olivia Thélin, Anne-Marie van Ouwenaller, Reinier van Ouwenaller, Karin Vuilleumier

1. Accueil et bienvenue

Le président, M. Laurent Golay, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. L'Assemblée se tient cette année au Musée historique Lausanne, entièrement rénové en 2018.

Un instant de silence est observé en mémoire de M. René Schnorf, décédé le 1^{er} juin dernier. Membre de longue date d'Arts Visuels Vaud, tout comme son épouse, Mme Françoise Schnorf, il avait présidé l'association de 2000 à 2007, lui insufflant une réelle dynamique.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2018

Le procès-verbal, préalablement envoyé aux membres par courrier, est approuvé par l'Assemblée.

3. Rapport du président

a. Comité

En 2018, six séances de comité ont eu lieu. S'y ajoutent diverses rencontres entre membres du comité pour l'organisation d'activités, la gestion des avoirs, etc. Les frais liés à ces séances et rencontres (déplacement, stationnement et autres frais, pour autant que le contexte le justifie) sont désormais remboursés aux membres du comité sur présentation de justificatifs, selon un principe de défraiement avalisé fin 2018.

Comme annoncé lors de l'Assemblée générale 2018, Mme Manon Saudan, secrétaire, est sortie du comité à la demande de l'Administration cantonale des impôts, sa rémunération

étant incompatible avec sa présence au comité. Par ailleurs, ses tâches se sont étoffées : en plus des activités traditionnellement dévolues au secrétariat, elle assure désormais également le suivi des encaissements de même que le contrôle de gestion tant pour les soutiens que pour les activités. Le président la remercie chaleureusement pour son travail.

b. Soutiens

En 2018, CHF 74'000.- ont été attribués à plusieurs projets de qualité, qu'il s'agisse de publications, d'expositions, d'installations, d'évènements ou encore de médiation. Les bénéficiaires sont les suivants :

- association des amis de Zivo ;
- association des amis de l'atelier de Catherine Bolle ;
- association Edmond Quinche ;
- association Stanco ;
- BDFIL ;
- association des amis d'Abbas Rostamian ;
- association des amis d'Etienne Krähenbühl ;
- Ivor Malherbe ;
- Victor Ausländer ;
- Visarte Vaud ;
- Musée des Ormonts ;
- Sylvain Croci-Torti ;
- association ÔMUZé ;
- fondation du Château de La Sarraz ;
- Institut suisse pour l'étude de l'art ;
- art&fiction ;
- Musée historique Lausanne ;
- L'Hospitalité artistique.

Fait positif, le comité constate, de manière générale, une augmentation du nombre de requêtes ainsi qu'un élargissement du spectre des domaines couverts.

c. Prix Arts Visuels Vaud

La neuvième édition du prix a récompensé M. Constantin Rytz (Gymnase de la Cité), pour la filière Ecole de maturité, pour le film d'animation *Il a perdu le jour*, et Mme Marion Reymond (Gymnase de Chamblandes), pour la filière Ecole de culture générale et de commerce, pour la vidéo *Mes caractères*.

Le président rappelle que les travaux des lauréats, accompagnés de photographies du prix, réalisées maintenant chaque année par la photographe Claudine Garcia, sont disponibles sur le site internet (www.arts-visuels-vaud.ch).

d. Voyages et visites

Le programme d'activités de l'année écoulée a rencontré une nouvelle fois un franc succès : il comptait six visites d'expositions et de sites culturels, deux visites d'ateliers et deux voyages, à Saint-Gall et en Espagne. Le président exprime sa reconnaissance au comité pour son investissement dans l'organisation de ces activités.

Les conférences, proposées depuis l'hiver 2017-2018, ont connu une fréquentation trop faible pour en couvrir les frais. Leur organisation ne sera donc pas reconduite.

Quant à l'organisation des voyages, devenue une tâche particulièrement lourde pour le comité, elle est désormais confiée à une agence de voyages.

e. 150^e anniversaire

Créée en 1869, la Société vaudoise des beaux-arts, devenue depuis Arts Visuels Vaud, célèbre cette année ses 150 ans. Afin de marquer cet anniversaire, le comité a souhaité faire un geste en transformant les dépôts de ses œuvres d'art auprès de différentes institutions en dons. La principale institution concernée est le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), mais quelques œuvres se trouvent également au Musée historique Lausanne et au Musée du Léman. Un communiqué de presse permettra de donner une certaine visibilité à ce don. De plus, les membres d'AVV seront conviés à une visite de la première exposition du MCBA, suivie d'un apéritif, après son ouverture en octobre 2019.

De plus, toujours dans le cadre du 150^e anniversaire, un soutien particulier a été attribué à BDFIL. Les membres seront invités à une rencontre avec un auteur de bande dessinée. Celle-ci aura lieu le 9 septembre prochain. Plus d'informations suivront en temps utile.

4. Rapport du trésorier

M. Olivier Grandjean, trésorier, commente les comptes 2018, tenus par Hervest Fiduciaire SA à Lausanne. Ceux-ci présentent une perte de l'exercice de CHF 225'475.24 pour une somme au bilan de CHF 2'504'175.76.

Les soutiens divers et bourse atteignent CHF 74'000.—, les charges financières se montent à CHF 125'815.83 (gain CHF 254'719.08 en 2017) – fluctuations de cours, de change, intérêts et frais bancaires.

Les autres charges d'exploitation et de personnel sont en légère hausse à CHF 18'185,65 et 7'553,55.

L'organisation financière d'AVV est la suivante :

Hervest Fiduciaire SA tient la comptabilité, procède aux bouclements comptables et intervient pour du conseil, notamment dans le dossier exonération fiscale.

Les vérificateurs des comptes MM. Gérard Michaud et Reinier van Ouwenaller révisent les comptes annuels en présence du trésorier et dans les murs de la fiduciaire.

BCV gère les deux dossiers titres d'AVV dont un porte la mention Fonds ButticaZ. Il est géré sur base d'un mandat de gestion équilibré (liquidités 11.7%, obligations et assimilés 37.1%, actions et assimilés 43.5%, divers 7.7%, allocation monétaire CHF 57%, EUR 16.5%, USD 16.7% divers 9.8%) La création de liquidités à fin 2017 à hauteur de CHF 500'000.— a été positive au vu des fluctuations boursières négatives en 2018. La gestion des avoirs du Fonds ButticaZ a généré une performance positive de 22.16% entre 2013 et 2018. Les premiers mois de 2019 sont globalement positifs et permettent de rattraper les pertes boursières 2018.

La secrétaire hors comité est en charge de l'administration du fichier des cotisants, de la facturation des voyages et sorties, de l'envoi de divers courriers, du pointage des cotisants et de l'analyse des frais des sorties et excursions.

Le trésorier effectue les paiements sur la base de factures visées par un membre du comité ou le président et coordonne les actions de la fiduciaire, de la banque, des vérificateurs des comptes et de la secrétaire. Il supervise la tenue des décomptes salariaux et le bon règlement des charges sociales.

Le trésorier a analysé avec la fiduciaire l'historique du Fonds ButticaZ depuis 1980. Il a pu renseigner le comité sur l'historique de cette succession et découvert qu'AVV est au bénéfice d'une exonération fiscale depuis le 7 juillet 1980. En effet, un classeur a été récemment retrouvé par l'ancienne secrétaire dans ses affaires personnelles. Il contenait les éléments de la succession de Germaine Zweifel-ButticaZ, notamment copie du testament, copie de l'acte de partage et de liquidation de la succession Germaine Zweifel, l'exonération fiscale des droits de mutation et impôt sur les successions et donations du 8 juin 1980 et une décision de l'Administration cantonale des impôts (ACI) accordant l'exonération fiscale à la Société vaudoise des beaux-arts (svb-a) datée du 7 juillet 1980. Germaine Zweifel, (1898-1978) est la fille d'Emile ButticaZ (1871-1961). Dans son testament, elle lègue certains montants à des personnes proches et désigne comme héritières à part égale la svb-a et la Société d'Histoire Romande à Lausanne. Aucun héritier réservataire n'est mentionné.

L'examen de ces documents ont permis :

- de lever tous les doutes concernant d'éventuelles restrictions, clauses particulières, conditions spéciales ou autres limitations qui auraient pu restreindre l'utilisation des fonds transférés. En effet, le testament évoque uniquement la création « d'une bourse en souvenir de mon père M. Emile ButticaZ » ;
- de confirmer l'exonération fiscale totale accordée par l'ACI aux deux héritiers ;

- de constater que les avoirs transférés en 1981 se montaient à CHF 183'000.-. A ce jour, ils ascendent à environ CHF 2'460'000.-, sans tenir compte des fonds utilisés pour soutenir la culture.

Le comité est régulièrement renseigné sur l'évolution des dossiers titres et des finances.

La tenue d'un budget est délicate, la seule constante connue étant l'évolution des cotisants ; les demandes de soutien ainsi que les performances financières ne peuvent être anticipées.

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes et décharge donnée au comité et aux vérificateurs

M. Gérard Michaud, au nom des vérificateurs des comptes, M. Reinier van Ouwenaller, excusé, et lui-même, déclare que les pertes et profits et les bilans concordent avec la comptabilité, qui est tenue avec exactitude. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité et aux vérificateurs.

Le président remercie vivement le trésorier et les vérificateurs des comptes pour leur travail.

6. Renouvellement du comité

M. Yvan Schwab est proposé à l'élection. Titulaire d'un Master en Lettres de l'Université de Lausanne en français, histoire de l'art et histoire, il enseigne l'histoire au Gymnase de Nyon dès 1993, puis l'histoire de l'art au Gymnase de Morges dès 2005. En parallèle, il dirige depuis 1999 le Musée Alexis Forel, à Morges, où il a réalisé de nombreuses expositions, et il est également actif dans le domaine associatif. Il est élu par acclamation.

Quant à Mme Françoise Jaunin et M. Olivier Grandjean, entrés tous deux au comité en 2015, ils arrivent au terme de leur premier mandat et sont proposés à réélection. Ils sont tous deux réélus par acclamation.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Anne Murray-Robertson, vice-présidente, annonce le prochain voyage de printemps, qui aura lieu du 20 au 26 avril 2020 à Leipzig et Dresde. Il sera organisé en collaboration avec deux membres d'Arts Visuels Vaud, Mme et M. Catherine et Gérard Streiff Michaud. L'agence en charge de l'organisation du voyage demandant une pré-inscription au 15 juillet, un courrier sera envoyé prochainement aux membres.

La séance se clôt à 18h45. Elle est suivie d'une conférence sur la commande artistique dans la Bologne médiévale donnée par Mme Saida Bondini, doctorante à l'Université de Lausanne et au Courtauld Institute of Art de Londres et boursière d'AVV, puis d'un repas au restaurant L'AO.